

mercredi 22 avril, en visioconférence via l'application TEAMS, à 18 h 30.

PRÉSENCES :

Étaient présentes : Mesdames Jacinthe Blanchard Pilon, Roxanne Chouinard, Julie Aird, Katherine Poirier, Fleur Ongyet, Jennifer Éthier, Stéphanie Boyer, Chantal Guilbault, Marie-Claude Lavergne et Karine Saucier

Aussi présentes : Madame Nathalie Beaudry, directrice
Madame France Bernier, directrice adjointe
Carole Nantel, substitut
Caroline Papineau, substitut

Absente :

1.- Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18 h 30 et il y a dix membres du CÉ présents.

Résolution CE-1258-2019-2020

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2020

IL EST PROPOSÉ par Jennifer Éthier et Karine Saucier

Que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit accepté tel quel.

Adopté

Résolution CE-1259-2019-2020

3.- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ par Chantal Guilbeault

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement soit accepté tel quel

Adopté

4.- Point du public

X

5.- Suivi

La campagne de financement est reportée, une décision sera prise en début d'année pour l'annulation ou le report à l'automne ou au printemps.

6.- Bloc information

a) Présidente

Merci pour le message envoyé aux bénévoles pour souligner leur travail.

b) déléguée au comité de parents

Il y a eu une discussion sur l’abolition des commissions scolaires à la dernière rencontre.

c) déléguée de l’OPP

Remerciement à Mme Beaudry et Mme Bernier pour avoir pris le temps d’écrire un message de remerciement destiné aux bénévoles qui ont œuvré dans l’école cette année. Mme Chouinard prend le temps de remercier les bénévoles.

d) service de garde

Mme Guibeault travaille sur le suivi de la clientèle pour l’année 2020-2021.

e) direction et personnel de l’école

Il y aura une formation sur les modifications du projet de loi 40 (loi 1). Prochain CE 13 mai à 18 h 30.

C’est la semaine des T.E.S. et des secrétaires.

7.- Prévision des effectifs 2020-2021

Clientèle

3 groupes de préscolaire

2 groupes par niveau de la 1^{re} à la 6^e année

3 groupes T.S.A.

Nous accueillerons des groupes de la nouvelle école du Domaine vert en début d’année jusqu’à ce que l’école soit prête.

Résolution CE-1260-2019-2020

8.- Temps alloué à chaque grille-matières spécialistes

Statu quo avec l’année 2019-2020 :

Degré	Spécialiste	Minutes 2020-2021	Total
Préscolaire	éducation physique	60	180
1 ^{re} année et 2 ^e année	éducation physique	120	240
	musique	90	180
	anglais	60	120
3 ^e année et 4 ^e année	éducation physique	120	240
	musique	60	120
	anglais	90	180
5 ^e année et 6 ^e année régulière	éducation physique	120	240
	musique	60	120
	anglais	90	180
6 ^e année P.A.I.	éducation physique	180	180
	musique	90	90
T.S.A.	éducation physique	120	360
	musique	90	270
	anglais	60	180

IL EST PROPOSÉ par Mme Jacinthe Blanchard d’approuver la grille-matières

9.- Contribution financière des parents

Mme Beaudry présente le document de la commission scolaire qui encadre la contribution financière des parents.

Il est proposé que les frais chargés aux parents pour un voyage de moins de 2 jours soit de 200 \$ maximum incluant le transport, l'hébergement, les activités et les repas avec un taux de participation d'environ 88%.

Un montant maximum de 125 \$ excluant les taxes pourra être chargé aux parents pour les cahiers maison, les photocopies et les abonnements des ressources numériques.

IL EST PROPOSÉ par Jennifer Éthier d'approuver les frais chargés aux parents

10.- Critères pour les places disponibles

Statu quo avec les critères de l'an dernier :

Les critères d'admissibilité pour les places disponibles établis par le conseil d'établissement sont les suivants :

1. Les places sont octroyées aux élèves
 - a. de 1^{re} à 4^e année au-delà de 1,4 km.
 - b. de 1^{re} et 2^e année en-deçà de 1,4 km.
 - c. de 3^e année en-deçà de 1,4 km.
 - d. de 5^e et 6^e année au-delà de 1,4 km.
 - e. de 4^e année en-deçà de 1,4 km.
 - f. de 5^e année en-deçà de 1,4 km.
2. Fratrie.

L'attribution des places disponibles doit s'effectuer selon les modalités suivantes :

- À compter du 14 août 2019;
- le fait de transporter un élève constitue un privilège qui s'applique uniquement pour l'année en cours;
- le nombre moyen d'élèves par véhicules est établi à 60 élèves au primaire;
- l'ajout d'un arrêt ne doit pas occasionner de détour au trajet de l'autobus pour se rendre à l'école.

11. Questions diverses

Qu'arrive-t-il avec les directives pour la récupération des effets personnels? Nous attendons l'autorisation de la santé publique.

12.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 07

Nathalie Beaudry, directrice

Jacinthe Blanchard, présidente